

## Charte des Ecoles Catholiques de Suisse

### Mission éducative – fondements théologiques

La mission éducative de l'Eglise Catholique et, dans ce sens, des Ecoles Catholiques de Suisse, s'appuie sur la conviction, propre à toute action pédagogique, que l'être humain a une dignité individuelle; celle-ci se fonde, au niveau théologique, sur le fait que Dieu l'a créé à son image.

L'éducation est envisagée ainsi comme une formation complète de la personne humaine, subordonnée à son but ultime : répondre par sa vie à l'appel de Dieu. Le fait que l'être humain est appelé à mener une vie autonome et responsable au sein de la communauté humaine est une composante de cette éducation.

C'est de là que naît l'ambition des Ecoles Catholiques, à savoir « créer un espace de vie dans lequel l'esprit de liberté et d'amour de l'Evangile est vivant » (*Gravissimum educationis*, no 8).

Les enfants, les jeunes et les jeunes adultes qui fréquentent nos écoles doivent donc être encouragés à développer harmonieusement leurs aptitudes physiques, morales et intellectuelles, de manière à être capables d'utiliser leur liberté de manière responsable et à participer activement à la vie sociale dans un esprit constructif, tourné vers l'avenir. Prendre soin d'eux-mêmes, des autres et de toute la création fait partie de cet apprentissage. (*cf. Gravissimum educationis*, no 1).

### Communauté scolaire

Le point de départ de toute notre action pédagogique est la conviction fondamentale de la dignité, attribuée par Dieu, à chaque être humain. La direction de l'école se doit de respecter la mission éducative et formatrice de l'Eglise Catholique. Nos écoles sont au service des jeunes et de leurs parents, indépendamment de leur appartenance religieuse ou de leurs origines.

Les premiers responsables de l'éducation sont les parents. Les Ecoles Catholiques se présentent comme une possibilité, pour les parents, de partager leur responsabilité en matière d'éducation.

Nous attendons, de la part de nos élèves et de leurs parents, qu'ils respectent nos valeurs et, dans la mesure du possible, qu'ils soutiennent notre idéal de formation.

Les enseignantes et les enseignants de même que les collaborateurs et collaboratrices sans charge d'enseignement soutiennent également nos valeurs. Cela se traduit en particulier par leur investissement personnel lors des fêtes et manifestations religieuses de l'école.

Le climat de nos écoles est marqué par un esprit de respect mutuel et de solidarité. Ainsi, les Ecoles Catholiques s'engagent à protéger l'intégrité physique et morale de leurs élèves et, en cas d'agression, à demander des comptes aux responsables.

### **Aumônerie scolaire**

Dans chaque école, il y a une personne responsable de l'aumônerie scolaire ; celle-ci concerne les élèves, les enseignantes et les enseignants ainsi que les collaborateurs et les collaboratrices sans charge d'enseignement.

Les offices religieux (par classes, par groupes ou pour l'ensemble de l'école) ainsi que les pauses spirituelles dans le déroulement du quotidien (par ex. prière, méditation ou recueillement au début de la première leçon de la journée, temps forts liturgiques, journées de recueillement, pèlerinages) font partie de la vie scolaire.

### **Locaux**

L'aménagement des locaux est une composante de la culture de nos écoles et donne la place à l'expression des valeurs qui nous servent de référence.

Si le complexe scolaire n'a pas de lieu sacré – une chapelle par exemple – l'école s'efforce de mettre à disposition un lieu pour le recueillement, le silence et la prière.

### **Enseignement**

Les Ecoles Catholiques proposent un enseignement de qualité dans toutes les disciplines. Les résultats doivent correspondre au minimum à ceux attendus par les écoles publiques. L'enseignement de qualité témoigne de notre respect pour la dignité de chaque personne humaine. La manière dont notre enseignement est dispensé permet d'exprimer les valeurs sur lesquelles nous nous appuyons.

Les écoles attachent une importance particulière à l'éducation religieuse. L'éducation religieuse n'est pas simplement ajoutée à l'enseignement scolaire mais s'y rapporte et y est liée.

### **Contact avec l'Eglise sur place**

Les Ecoles Catholiques sont en contact avec l'évêque diocésain; ce dernier soutient dans la mesure du possible les Ecoles Catholiques de son diocèse – également par le biais d'une offrande annuelle qui est prélevée dans toutes les paroisses puis distribuée aux écoles membres de la fédération ECS. Les visites mutuelles permettent de renforcer et d'approfondir la mission commune.

### **Fédération des Ecoles Catholiques de Suisse ECS**

Toutes les Ecoles Catholiques de Suisse et du Liechtenstein qui signent cette charte et sont reconnues par l'évêque diocésain (ordinarius) peuvent être des membres à part entière de la Fédération des Ecoles Catholiques de Suisse ECS avec laquelle la Conférence des évêques suisses CES entretient des contacts réguliers. Les écoles s'engagent à appliquer les points requis dans un délai de deux ans à partir de la signature de la charte.

**Charte des Ecoles Catholiques de Suisse, approuvée par l'assemblée générale d'ECS le 28 mai 2011.**

Cette charte existe également en italien ; le texte qui fait foi est la version originale en allemand.